

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

-----

COMMUNE  
D'ERMONT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de novembre à 19 H 00*

**OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

**Acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 706p sise Place de la Grande Tour**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **10 novembre 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2023/171**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoints au Maire*

Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO  
TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,  
Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,  
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,  
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,  
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, *Conseillers Municipaux*

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. KNOBLOCH

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO-FERNANDES)

M. BAY

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Déposée en Sous-Préfecture le : 22/11/23

Publiée le : 22/11/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

**Acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 706p sise Place de la Grande Tour**

**Sur la proposition du Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** le plan cadastral ;

**VU** le plan de division n° 231083 établi par le cabinet de géomètre PICOT-MERLINI en date du 9 octobre 2023 ;

**VU** l'avis de la Commission Attractivité du territoire et Cadre de vie du 7 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le bailleur ICF Habitat La Sablière SA d'HLM, dont le siège est situé 24 rue de Paradis, PARIS (75010), est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°706 supportant des constructions à usage d'habitation et d'espaces verts, d'une contenance totale de 16 386 m<sup>2</sup>, sises à ERMONT Place de la Grande Tour ;

**CONSIDÉRANT** que suite aux échanges entre la Commune et ICF Habitat la Sablière, il a été convenu, dans le cadre d'un partenariat entre les parties portant sur le développement du patrimoine du bailleur, que l'emprise foncière à usage d'espaces verts serait cédée à la Ville pour la réalisation d'un jardin public ;

**CONSIDÉRANT** que cet espace vert sera ouvert au public, aménagé en parc public avec du mobilier urbain et des jeux pour enfants, et sécurisé dans le cadre de la valorisation des espaces verts de la Commune ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune associera à l'élaboration de ce projet d'aménagement, les habitants du quartier des Chênes, afin de s'approprier le futur site ;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été convenu, entre la Commune et ICF Habitat La Sablière, la cession de la parcelle cadastrée section AB n°706p, à usage d'espace vert, d'une contenance d'environ 4940 m<sup>2</sup>, au profit de la Commune d'Ermont au prix de UN EURO (1,00 euro) ;

**CONSIDÉRANT** que la Direction immobilière de l'Etat a été saisie selon demande d'avis n° 14536004 en date du 11 octobre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le prix de cession convenu entre les parties est de UN EURO (1,00 euro),

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section AB n°706p, d'une contenance d'environ 4 940 m<sup>2</sup>, sise à ERMONT Place de la Grande Tour, à usage d'espaces verts, propriété d'ICF Habitat La Sablière dont le siège est situé 24 rue de

Paradis, PARIS (75010), ou toute autre personne qui s'y substituerait, conformément au plan de division ci-annexé, au prix de UN EURO (1,00 euro) ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à prendre toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire de droit commun, et à signer tout acte relatif à cette acquisition ainsi que tout acte rectificatif ou complémentaire ;
- **DIT** que les frais, droits, taxes et honoraires afférents à la présente acquisition sont à la charge exclusive de la Commune ;
- **DIT** que la parcelle cadastrée section AB n°706p, d'une contenance d'environ 4 940 m<sup>2</sup>, sises à ERMONT Place de La Grande Tour, sera incorporée au domaine public communal ;
- **DIT** que pouvoir est donné au Notaire, Maître François EYMRI, ou toute autre personne de l'office notarial EYMRI, sis 3 rue Cristino Garcia à EAUBONNE (95600) aux fins de représenter la Commune à l'acte ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

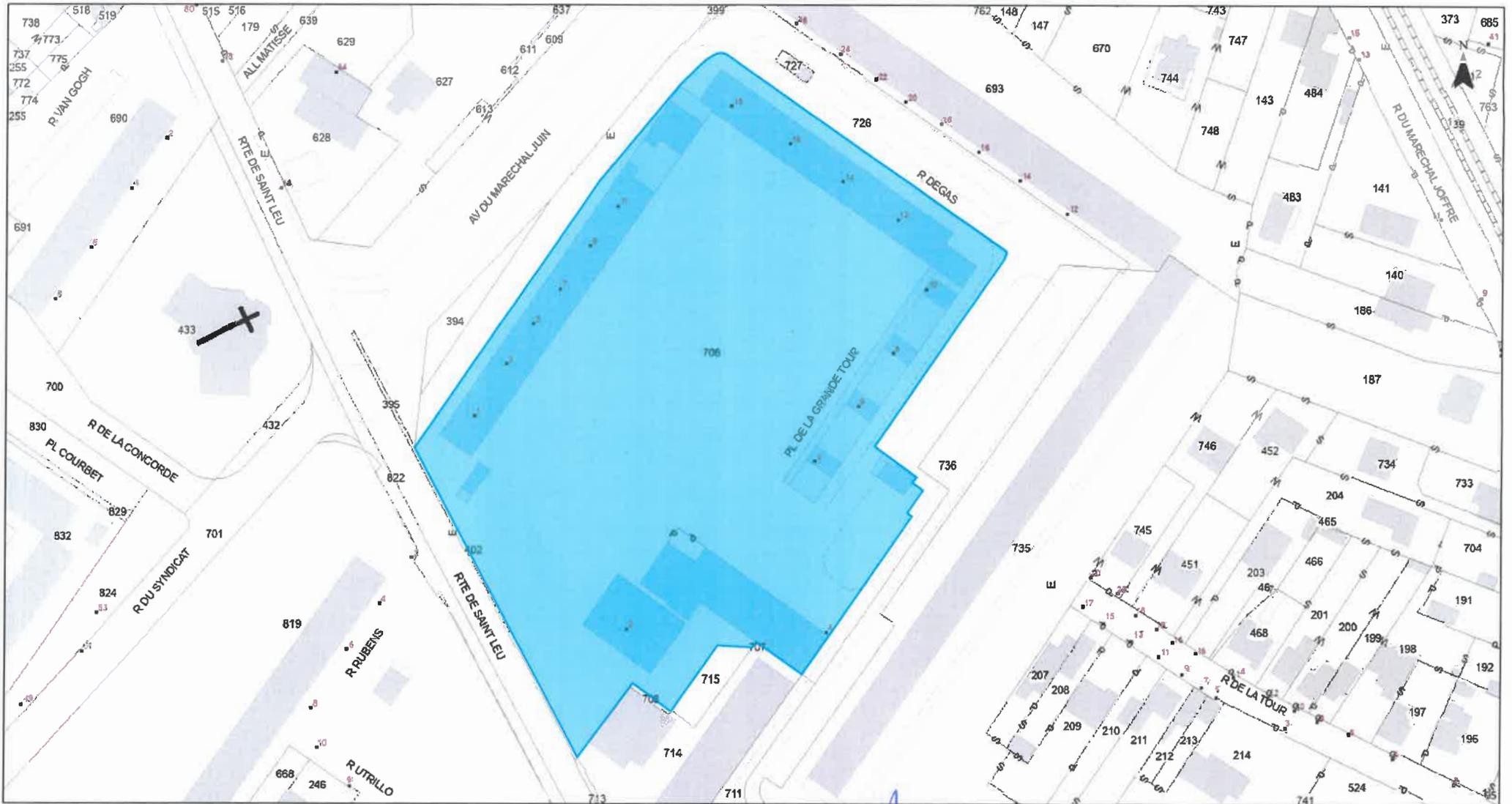


Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN

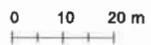
Extrait cadastral AB 706



Date d'impression : 10/10/2023

Copyright : Cadastre DGFiP 2022/

Échelle : 1:1 000



Vu pour être annexé à  
délibération n°23/11 du 17/11/23  
ERMONT, le 22/11/23.  
Le Maire,

Valparisis  
AGRO





## Attestation de dépôt

### Consultation du Domaine (version de mai 2020)

Ce document atteste que MAIRIE a déposé le 23 août 2023 un dossier sur la démarche « Consultation du Domaine (version de mai 2020) ».

#### Identité du demandeur

Dénomination : MAIRIE  
SIRET : 21950219200012

#### Dossier

Numéro de dossier : 13779592  
Dossier déposé le : 23 août 2023  
État du dossier : déposé, en attente d'examen par l'administration

#### Service administratif

Service : Direction générale des Finances Publiques, Direction de l'immobilier de l'État  
Adresse postale : 120, rue de Bercy  
75572 Paris  
Cedex 12  
Email de contact : Ne@nt  
Téléphone : Cf. contacts en première page du formulaire de demande d'avis

Fait le 23 août 2023,  
La direction de demarches-simplifiees.fr



## Attestation de dépôt

### Consultation du Domaine (version de mai 2020)

Ce document atteste que MAIRIE a déposé le 11 octobre 2023 un dossier sur la démarche « Consultation du Domaine (version de mai 2020) ».

#### Identité du demandeur

Dénomination : MAIRIE  
SIRET : 21950219200012

#### Dossier

Numéro de dossier : 14536004  
Dossier déposé le : 11 octobre 2023  
État du dossier : déposé, en attente d'examen par l'administration

#### Service administratif

Service : Direction générale des Finances Publiques, Direction de l'immobilier de l'État  
Adresse postale : 120, rue de Bercy  
75572 Paris  
Cedex 12  
Email de contact : Ne@nt  
Téléphone : Cf. contacts en première page du formulaire de demande d'avis

Fait le 11 octobre 2023,  
La direction de demarches-simplifiees.fr